

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 10 septembre 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2019-0167 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2019-0168 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

Rapport de l'exercice de délégations de pouvoirs en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54098Mb, R.C.A.5V.Q. 242 (Ancienne quincaillerie Laberge, 564, avenue Royale, district de Robert-Giffard)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54098Mb*, R.C.A.5V.Q. 242 (Ancienne quincaillerie Laberge, 564, avenue Royale, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne demande pourquoi une grande partie de l'ancienne quincaillerie a été détruite? On lui répond que seuls les murs restants sont patrimoniaux et donc conservés, comme il a été demandé par la Commission d'urbanisme et de conservation. Elle demande où sera situé le stationnement? On lui répond qu'il y aura un stationnement intérieur et un stationnement extérieur à l'arrière du bâtiment. Elle demande si les arbres seront abattus? On lui répond que certains arbres seront abattus, mais le promoteur a des obligations de plantation d'arbres à la suite des travaux.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 17 h 42.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54051Ha, R.C.A.5V.Q. 245 (Réduction de la marge avant, rues de la Madone et

Saint-Émile, district de Robert-Giffard)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54051Ha*, R.C.A.5V.Q. 245 (Réduction de la marge avant, rues de la Madone et Saint-Émile, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 42 et se termine à 17 h 44.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha*, R.C.A.5V.Q. 246 (Réduction de la marge avant, rue Doyon, district de Robert-Giffard)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha*, R.C.A.5V.Q. 246 (Réduction de la marge avant, rue Doyon, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 44 et se termine à 17 h 47.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2019-0169 **Demande de dérogation mineure - lots 1 218 488, 1 218 501 et 1 218 459, avenue Jean-De Clermont et boulevard Monseigneur-Gauthier-Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de reporter, à la prochaine séance, la décision concernant la demande de dérogation mineure - lots 1 218 488, 1 218 501 et 1 218 459, avenue Jean-De Clermont et boulevard Monseigneur-Gauthier, district de Robert-Giffard.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

Circulation et stationnement

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2019-0170 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54098Mb, R.C.A.5V.Q. 242 (Ancienne quincaillerie Laberge, 564, avenue***

Royale, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-040

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54098Mb*, R.C.A.5V.Q. 242 (Ancienne quincaillerie Laberge, 564, avenue Royale, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0171 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54098Mb*, R.C.A.5V.Q. 242 (Ancienne quincaillerie Laberge, 564, avenue Royale, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-040

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54098Mb, située approximativement à l'est de la rue Duchesnay, au sud de la rue Saint-Jules, à l'ouest de la rue de l'Académie et au nord de l'avenue Marcoux. Dans la zone 54098Mb, les usages du groupe C3 lieu de rassemblement ne sont désormais plus autorisés de même que les bars qui y étaient associés. De plus, les projets d'ensemble ne sont plus permis dans la zone. Également, les normes de lotissement sont supprimées, tout comme les normes d'implantation particulières pour les bâtiments du groupe H1 logement. De plus, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est désormais autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés. Finalement, l'exercice d'un usage dérogatoire protégé peut être repris dans un bâtiment principal dérogatoire protégé qui a été reconstruit ou réparé dans certaines circonstances. D'autre part, la zone 54199Mb est créée à même une partie de la zone 54098Mb. Les usages autorisés dans cette nouvelle zone sont ceux des groupes H1 logement, C1 services administratifs, C2 vente au détail et services, C20 restaurant, P3 établissement d'éducation et de formation, P5 établissement de santé sans hébergement et R1 parc. Les autres normes particulières applicables dans la zone sont indiquées dans la grille de spécifications que l'on retrouve à l'annexe II du règlement.

CA5-2019-0172 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54051Ha*, R.C.A.5V.Q. 245 (Réduction de la marge avant, rues de la Madone et Saint-Émile, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-042

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54051Ha*, R.C.A.5V.Q. 245 (Réduction de la marge avant, rues de la Madone et Saint-Émile, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0173 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de*

L'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54051Ha, R.C.A.5V.Q. 245 (Réduction de la marge avant, rues de la Madone et Saint-Émile, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-042

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54051Ha, située approximativement à l'est de la rue Belhumeur, au sud de la rue Savio, à l'ouest de la rue Tanguay et au nord de l'avenue Royale. Dans cette zone, la largeur minimale d'un lot pour y implanter un bâtiment isolé est haussée à quinze mètres tandis que la marge avant, pour ce même type de bâtiment, est réduite à quatre mètres.

CA5-2019-0174 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha, R.C.A.5V.Q. 246 (Réduction de la marge avant, rue Doyon, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-043***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha, R.C.A.5V.Q. 246 (Réduction de la marge avant, rue Doyon, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0175 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha, R.C.A.5V.Q. 246 (Réduction de la marge avant, rue Doyon, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-043***

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha, situées approximativement à l'est de la rue Langevin, au sud de l'avenue de l'Éducation, à l'ouest de la rue Carmichael et au nord de l'avenue Royale. La zone 54200Ha est créée à même une partie des zones 54038Ha et 54076Ha. Les usages autorisés dans cette nouvelle zone sont ceux du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé d'au plus deux logements ou jumelé d'un logement et du groupe R1 parc. Les autres normes particulières applicables à l'égard de la zone 54200Ha sont identifiées dans la grille de spécifications qu'on retrouve à l'annexe II.

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 07 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement